

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 226/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de la briqueterie – Sté RAMERY travaux publics

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 06/10/2023 – de M. QUENENSSE Florian – Sté RAMERY Travaux Publics – Agence Flandre Maritime – ZI Petite Synthe – 541 rue de l'Albeck – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de réfection de voirie pour la CCHF – rue de la Briqueterie.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue de la Briqueterie, pour la réalisation de travaux de réfection de voirie, à partir du 23 octobre 2023 pour une durée de 4 semaines.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté RAMERY Travaux Publics – Agence Flandre Maritime – ZI Petite Synthe – 541 rue de l'Albeck – 59944 DUNKERQUE Cedex 2, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. QUENENSSE Florian – Sté RAMERY Travaux Publics – Agence Flandre Maritime – ZI Petite Synthe – 541 rue de l'Albeck – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 – e-mail : fquenensse@ramery.fr

Fait à HERZEELE, le 09 octobre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 09 octobre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

